

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 11 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le 05 janvier 2016, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.

Présents : CHATEAU Pascal, COLNOT Nicolas, MENETRIER Alexandre, REGNAULT Marie Véronique, RODET Michaël, SEGUIN Christophe, TETARD Frédéric, BLANCHOT Benoit, LAFFAGE Dominique, SORDOILLET Léon

Absent excusé : GIFFARD Yannick

Secrétaire de séance : CHATEAU Pascal

APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU 02 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu de la séance du 02 novembre 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIES :

Madame le Maire présente le programme des travaux de voirie envisagé pour 2016 et présente différents devis pour les rues : Grande rue, chemin des Ouches, rue des Caillas.

Après avoir étudié les devis, le Conseil municipal retient l'entreprise ROSA pour un montant par rue :

- Grande rue : 38713.77€ HT

- Chemin des Ouches : 12681.11€ HT

- Rue des Caillas : 13633.82€ HT

Montant total des travaux hors taxes :65028.70€ HT

Aide du Conseil Départemental (PSV) (30%)..... 19508.61€

Fonds libres : 45520.09€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir les opérations de réfection des rues nommées ci-dessus,

DIT que les travaux seront confiés à l'entreprise ROSA pour un montant 65 028.70€ HT.

DECIDE de solliciter une aide du Conseil Départemental au titre des programmes d'aide à la voirie.

DECIDE de ne pas engager les travaux avant attribution de la subvention ou de l'autorisation du Conseil Départemental.

S'ENGAGE à ne pas présenter la même année un dossier au titre du Programme de Soutien à la Voirie, et un dossier au titre de Village Côte d'Or pour une opération de voirie.

LOCATION PARCELLE ZH 81

Monsieur BLANCHOT Benoît n'a pas participé à cette délibération

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que bail de la parcelle ZH81, louée à Monsieur Benoît BLANCHOT arrive à son terme.

Madame le Maire propose la reconduction du bail de la parcelle de terre ZH81 aux mêmes conditions par Monsieur Benoît BLANCHOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction pour la location de la parcelle cadastrée ZH 81 d'une superficie de 1 ha 75 a et 70 ca, pour un montant de 116 euros, indexable selon l'indice du prix des fermages arrêté par Monsieur le Préfet de la Côte d'or, à compter du 1^{er} janvier 2016, à Monsieur BLANCHOT Benoît.

AUTORISE Madame le Maire à établir et signer le bail.

Madame le Maire informe le Conseil municipal, que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur Le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu' « il convient de créer un **syndicat unique** dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon ».

Madame le Maire précise que la gestion des compétences « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'or et hors Communauté Urbaine, il convient tout simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de 430 kms alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par

L'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

Demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Charge Madame le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

CHATEAU Pascal

COLNOT Nicolas,

MENETRIER Alexandre,

REGNAULT Marie Véronique,

RODET Michaël

SEGUIN Christophe

TETARD Frédéric

SORDOILLET Léon

LAFFAGE Dominique

BLANCHOT Benoit